

A.S.A DE BERGERAC SUD
Pépinières Desmartis
Route d'Agen
24100 BERGERAC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE
DES PROPRIETAIRES**

Séance du 31 Mars 2026 à 14H00

L'Assemblée des Propriétaires de l'ASA de BERGERAC SUD sur convocation adressée le 10 mars 2026 s'est réunie au siège social de l'ASA sous la présidence de Mr Patrick CHASSAGNE

M HUGLI Patrick est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_AP_1

Objet : Renouvellement des syndic

Monsieur CHASSAGNE Patrick, président, rappelle que chaque année les mandats d'un tiers des membres du Syndicat arrivent à leur terme.

Ainsi, conformément aux statuts de l'ASA, les membres du Syndicat, ci-après désignés, sont renouvelables :

Mr LAJONIE Joël

Mr CONSOLI Michaël

Mr DE MESLON Laurent

Mr MONRIBOT Daniel

Après avoir recueilli les candidatures, et en avoir délibéré, l'assemblée des propriétaires (Abstention : 0 - Voix pour : 15 - Voix contre : 0), décide :

- D'élire les syndic qui se sont présentés :

Mr CONSOLI Michaël

Mr DE MESLON Laurent

Mr MONRIBOT Daniel

Mr BOUTET Stéphane

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance, -

HUGLI Patrick

Le Président,

CHASSAGNE Patrick

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.A DE BERGERAC SUD
Pépinières Desmartis
Route d'Agen
24100 BERGERAC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE
DES PROPRIETAIRES**

Séance du 31 Mars 2026 à 14H00

L'Assemblée des Propriétaires de l'ASA de BERGERAC SUD sur convocation adressée le 10 mars 2026 s'est réunie au siège social de l'ASA sous la présidence de Mr Patrick CHASSAGNE

M HUGLI Patrick est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_AP_2

Objet : Rapport de la SAUR

Monsieur Boissy de la SAUR, informe les membres de l'ASA de Bergerac Sud qu'il y a 1 529 020 m⁹ pompé pour 1 135 473 m³ vendus.

Il y a eu moins de casse qu'en 2024, avec environ 10 casses réparées.

Le renouvellement de la protection cathodique a été fait et la société PROTECA viendra dans le courant de l'année 2026 vérifier la bonne continuité.

La dernière pompe de prélèvement a été renouvelé en 2025.

Le rapport d'activité sera disponible prochainement.

Des devis ont été présentés au président concernant la mise en place de borne monétique à destination des entreprises de TP, mais l'investissement reste conséquent. Pour le moment aucune décision n'a été prise.

Monsieur CUMENAL informe le président que des poteaux incendie sont installés sur les conduites de l'ASA sans que la SAUR soit mise au courant. Cela pose un problème de responsabilité dans la mesure où l'installation n'est pas toujours réalisée dans les règles de l'art avec une vanne en amont, et qu'elles ne sont pas répertoriées. Il faudrait qu'un courrier soit fait aux communes desservies pour leur rappeler la propriété de l'ASA ainsi que les obligations qui en incombent.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour extrait conforme,

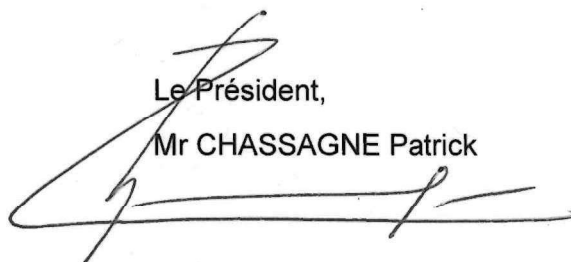
Le Secrétaire de séance,

HUGLI Patrick



Le Président,

Mr CHASSAGNE Patrick



Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.A DE BERGERAC SUD
Pépinières Desmartis
Route d'Agen
24100 BERGERAC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE
DES PROPRIETAIRES**

Séance du 31 Mars 2026 à 14H00

L'Assemblée des Propriétaires de l'ASA de BERGERAC SUD sur convocation adressée le 10 mars 2026 s'est réunie au siège social de l'ASA sous la présidence de Mr Patrick CHASSAGNE

M HUGLI Patrick est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_AP_3

Objet : Information tarification

Le président informe les adhérents qu'après examen des comptes, le Syndicat a délibéré sur la mise en place des tarifs suivants :

Part ASA Abonnement :

- Part fixe borne préférentielle *: 25 € HT
- Part fixe = 63,48 € HT
- Part variable = 0,0389 € / m³

Au global, facturé par la SAUR :

- 100 € HT pour les bornes préférentielles*
- 177,55 € HT / ha (dont 300 m³)
- 0,2076 € HT / m³ (volume supérieur à 300 m³ et inférieur à 100 000 m³)
- 0,1777 € HT / m³ (pour volume supérieur à 100 000 m³)

* borne préférentielle, voir article 9 du RS

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour extrait conforme,

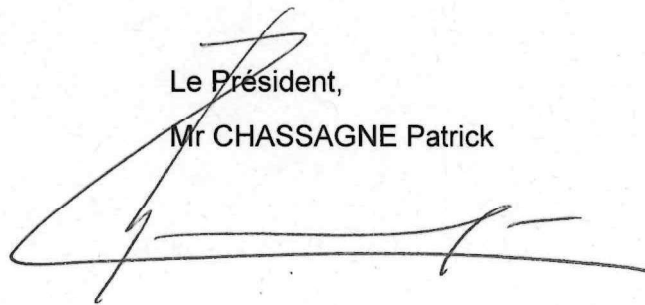
Le Secrétaire de séance,

HUGLI Patrick



Le Président,

Mr CHASSAGNE Patrick



Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.A DE BERGERAC SUD
Pépinières Desmartis
Route d'Agen
24100 BERGERAC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE
DES PROPRIETAIRES**

Séance du 31 Mars 2026 à 14H00

L'Assemblée des Propriétaires de l'ASA de BERGERAC SUD sur convocation adressée le 10 mars 2026 s'est réunie au siège social de l'ASA sous la présidence de Mr Patrick CHASSAGNE

M HUGLI Patrick est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_AP_4

Objet : Indemnité Président

Le Président explique que le Décret 2006-504 du 3 mai 2006, portant application de l'Ordonnance 2004-632 du 1er juillet 2004, indique dans les articles 22 et 29 que le président, le vice-président et les syndics ayant des fonctions bien identifiées peuvent percevoir une indemnité à raison de leur activité si l'Assemblée des Propriétaires en décide ainsi par une délibération qui en fixe, le principe et le montant, pour la durée de leur mandat.

Ces indemnités sont liées à la charge du travail que représente la fonction et à l'implication reconnue nécessaire pour mettre en œuvre les missions de l'ASA.

Le Président soumet donc au vote de l'assemblée des propriétaires la proposition d'indemnité annuelle suivante :

- Président de l'ASA : 1500 € - Patrick CHASSAGNE

Il est précisé que le président, empêché d'assurer sa mission, peut déléguer à un autre syndic. L'indemnité versée sera alors calculée sur la proportion d'activité que chaque syndic réalise, moyennée sur l'année.

L'assemblée des propriétaires, après avoir délibéré (abstention : 0 - voix pour : 15 - voix contre : 0), décide :

- De valider cette proposition

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
HUGLI Patrick

Le Président,

Mr CHASSAGNE Patrick

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.A DE BERGERAC SUD
Pépinières Desmartis
Route d'Agen
24100 BERGERAC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE
DES PROPRIETAIRES**

Séance du 31 Mars 2026 à 14H00

L'Assemblée des Propriétaires de l'ASA de BERGERAC SUD sur convocation adressée le 10 mars 2026 s'est réunie au siège social de l'ASA sous la présidence de Mr Patrick CHASSAGNE

M HUGLI Patrick est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_AP_5

Objet : Rapport du président

Monsieur le Président informe les membres de l'ASA que le problème de reversement SAUR a été réglé, et que le souci sur les montants de TVA qui n'était pas bon a été réglé.

La SAUR est à jour de ses reversements.

L'article 9 du règlement de service a été modifié :

« Les surfaces irriguées sont souscrites pour la durée du contrat. Elles peuvent être augmentées en cours de contrat dans la mesure où les disponibilités du réseau le permettent. Elles ne peuvent être diminuées sauf application des clauses de résiliation.

La résiliation du contrat par l'utilisateur avant la survenue de son terme entraîne le versement à l'ASAI d'une redevance annuelle égale au nombre d'annuités d'amortissement et des charges fixes restant à courir.

Conformément à la délibération du 19 février 2026, l'article 9 est amendé des éléments suivants :

- Dans le cas où une borne est fermée à la demande d'un propriétaire, toute demande de ré-ouverture dans un délai de moins de 5 ans qui suit la demande de fermeture, un droit d'entrée sera appelé au propriétaire. Le montant de ce droit d'entrée sera défini par le syndicat et ne pourra excéder 3 fois le montant de l'abonnement annuel (par SAUR compris).
- Pour les adhérents détenteurs d'au moins 3 bornes, qui n'en utiliseraient qu'une : la borne utilisée sera facturée au montant en vigueur ; les autres bornes seront facturées à un tarif préférentiel. »

Monsieur le président informe les membres de l'ASA de Bergerac Sud qu'une étude a été demandée par Mme VENEQUE pour installation d'une borne sur son exploitation. Elle serait rattachée à la conduite créée en 2019 pour desservir Monsieur MONRIBOT et CONSOLI. Monsieur MONRIBOT ici présent souhaite qu'une étude soit réalisée car il estime qu'il a juste ce qu'il faut en termes de pression et n'admettrait pas une baisse de pression pour desservir de nouveaux irrigants. Monsieur le président explique que la CAB s'est saisie du sujet et qu'une étude plus large va être menée sur le territoire pour que l'infrastructure bénéficie au plus grand nombre.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

HUGLI Patrick

Le Président,

Mr CHASSAGNE Patrick

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

AR Prefecture

024-292400561-20260331-2026_AP_5-DE
Reçu le 16/09/2026

Réf Client	Nom Client	Prénom Client	Mail	Téléphone
5848006008	ALARCON	JEAN PAUL		
5848006116	BAROU	MARIE-MADELEINE		
0050267081	BARRUTAUD	EMERIC		
0050651043	BLANC	PIERRE		
5848006086	BLANDIN	DANIEL		
5848006142	BOISSEAU	JEAN MARIE		
5848006120	BONIN	FRANCOIS		
5848006114	BORDERIE	GILLES ET ESTELLE		
5848006003	BOYER	NICOLAS		
0051039511	BRAUN	LAURENCE		
5848006066	BRU	GUY		
0580005908	BRUNET	DANIEL		
0051035599	BS PAYSAGE / Boutet	Stéphan	stephanbouter@gmail.com	06 65 74 35 46
0050403979	CAB			
0050982868	CALCUB			
5848006030	CALVET	CHRISTIAN		
5848005957	CHARTRAL	LAURENCE		
5848006005	CHATEAU LESPINASSAT	DELVALLE		
0050606046	CIFELLI	ANTONIO		
5848005963	COLUSSI	JACQUES		
0050651054	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BERGERACOISE			
0050604032	COMMUNE DE SAINT LAURENT DES VIGNES			
5848006078	COOP PRUNICOLE			
5848006074	CORNU	CHARLES		
0050248194	COULAIS	LAURENT		
5848006131	DE MUYNCK	JEAN MARIE		
5848005945	DE NARDI	JEAN CLAUDE		
0050095996	DECATHLON FRANCE SAS			
5848005954	DEFRETTE	CLIFF		
5838014428	DELMAS	JEAN CLAUDE		
3990036753	DESMARTIS	MELINA		

AR Prefecture

024-292400561-20260331-2026_AP_5-DE
Reçu le 16/09/2026

Réf Client	Nom Client	Prénom Client	Mail	Téléphone
5848005968	DESSALLES	MARIE JEANNE		
5848006123	DEWOST	WILLIAM		
5848005992	DUBUISSON	CHRISTIAN		
0051016925	DUCAP JEREMIE	BESTEL AGATHE		
5848006069	DUMAS ARCHET	CLAUDE CLAIRE		
5848006068	DUPRE	GINETTE		
5848006082	DUPUY	JEAN LOUIS		
5848006073	DUSSUTOUR	MICHEL		
0550066081	DUSSUTOUR MARCILLAC	CLAUDE NATHALIE		
0050610167	EARL CONSOLI ET FILS			
5848006097	EARL DES VIGNOBLES LAFON .LAFA			
5848005962	EARL DOMAINE DU CONTY			
5848006048	ETS MINERAL COLOR MR DEPONTE			
5848006018	FAGETTE			
0050694785	FARGE	COLINE		
5848006117	FERRIERE	RAYMOND		
5848006085	FEYFANT	DANIELE		
5848006127	FORESTIER	BERNARD		
5848005955	FOURNIER	LIANA		
0051038928	FRAISSE	LAURENCE		
0050610157	GAEC LA FOUILLOUSE			
0050996684	GAEC LE TUQUET			
0051031274	GAEC LES FLOCONS			
5848006089	GARREAU	ALAIN		
5848006007	GAZZABIN			
0550007958	GHIRARDO	CHARLES		
5540000734	GORCE ET BILQUEZ	ELODIE ET JEROME		
5848006143	GOULARD	ANNETTE		
5848006064	GUICHARD	REINE		
5848005998	HAUTECLOCQUE	ALAIN		
0550007080	HUOT	MARINA		

AR Prefecture

024-292400561-20260331-2026_AP_5-DE
Reçu le 16/09/2026

Ref Client

Nom Client

Prénom Client

Mail

Téléphone

0550031154	JACQUOUTET	DAVID		
0550067708	JEANTE	JEAN FRANCOIS		
0050944416	JINGUENAUD	ANAI		
5848006128	LAFARGUE	PAUL		
3990025378	LAMBERT	SYLVAIN		
5848006107	LASCOMBE	GILLES		
5848006088	LEFEBVRE	JEAN MARIE		
5848006071	LEFEVRE	MICHEL		
0050987340	LORIA	ROSANNA		
0050918473	LOUIS	ALAIN		
5848006023	MARCILLAC	MARCEL		
3990061179	MARCOT	FREDERIC		
5848006025	MARTY. B. <i>perce</i>	BERNARD		
0050267112	MARTY <i>François Marty</i>	MICHELLE		
5848005990	MARY ARMS			
0550007077	MASOT	PIERRE		
5848008000	MAURY	JEAN		
0050698972	MESROBIAN	BRUNO		
5540000538	MICHON	YOLANDE		
5848006014	MORGAN	CHRISTIAN		
0050103871	MORTIER	CHRISTOPHE		
0050651037	MORTIER	CHRISTOPHE		
0050103871	MORTIER	CHRISTOPHE		
5848005988	NAYET	DANIELLE		
0050980263	NOAILLE	ALAIN		
0051035593	NOAILLE PETIT	LAURENCE		
0050563975	PATRAS DE CAMPAIGNO	PERRINE		
5848005939	PEPINIERES DESMARTIS			
0550019040	PEYREFICHE	ISABELLE		
0050451915	PIERRES ET PASSIONS			
5848006012	PINSON	NICOLE		

FICHIERS IRRIGATION 2026

Région :

3 - Sud Ouest

Page :

3

/ 5

AR Prefecture

024-292400561-20260331-2026_AP_5-DE
Reçu le 16/09/2026

Réf Client	Nom Client	Prénom Client	Mail	Téléphone
0050906550	POMAR	PASCAL		
0550058655	POURTALES	LAURENCE		
5848006017	PUJOLS	SYLVIE		
5848006009	RAMEAU	PIERRE		
0550007081	RAMEAU	THIERRY		
0550024333	REGNIER	PIERRETTE		
5848005938	RIGAUDI	PIERRE		
0050096709	RIVES	CHRISTOPHE		
5848005950	RIVIER	PIERRE BERNARD		
5848005950	RIVIER	PIERRE BERNARD		
0550007822	SA CHAMBON			
0050409756	SARL CAPPONI T.P.			
0550007728	SARL EUROPE GRANIT			
5848005981	SARL GIRARDEAU ESPACE VERT			
0050130571	SARL JARDI BERGERAC			
0050972386	SARL LES ATLANTES			
5848006105	SARL LES MONDERYS			
5848006061	SARL RAMEAU JC ET FILS			
0050610078	SARL TRANSPORTS PALISSE			
5848006049	SAS FAVIER			
5848006020	SCEA CHATEAU DE MONBAZILLAC			
0050583461	SCEA CHATEAU BINASSAT			
5848006139	SCEA CHATEAU DE PLANQUES			
5848005932	SCEA LAJONIE DAJ			
0051047882	SCEA LES JARDINS BIO DE BERGERAC			
5848006087	SCEA VIGNOBLES GENESTE			
0050583302	SCI LA SABATIERE			
5848005960	SEUNES	FAMILLE		
5848006129	SIMON	MAGDELEINE		06 88 96 60 12
5848006103	SMANIOTTO	GUY		
5848005974	STE EXPLOITATION DE L AEROPORT DE BERGERAC			

AR Prefecture

024-292400561-20260331-2026_AP_5-DE
Reçu le 16/09/2026

Réf Client

Nom Client

Prénom Client

Mail

Téléphone

5848006047	STE PROFLORA			
5848005959	STE PRUNIDOR			
0050298956	SUTEL	JACQUES		
0550066757	SUTEL PHILIPPE	SEB ALEX		
0550066757	SUTEL PHILIPPE	SEB ALEX		
0550067809	TEOULET	CATHERINE		
0550055900	THOMAS VERTS LOISIRS			
5848006011	TREMBLET	DOMINIQUE		
0550031130	VAN GEET	RUDY		
5848006101	VARGAS	GEORGES		
5848006055	VERGNE	MICHELINE		
0050610091	VEROT	SERGE YASMIN		
5848005993	VEYSSIERE	ISABELLE		
5848006016	VICENZOTTO	GILBERT		
5848005979	VIDOTTO	MARIO		
0050824719	VIDOTTO SAUVANET	JOELLE		
0050142707	VILLARET	ROBERT		
5848005934	VILLEREGNIER	J.JACK		

BOUTET Stéphan
 483 route du Neuvier
 24240 Penpart
 06 65 74 3546

RIGAUDI PIERRE
 971 CHEMIN DE LA SABATIERE
 24100 BERGERAC

Bergerac, le 10 mars 2026

ASSEMBLEE GENERALE

Cher Sociétaire,

La réunion de votre A.S.A. de Bergerac Sud se tiendra :

Aux Ets Pépinières DESMARTIS le mardi 31 mars 2026 à 10 h 00

Ordre du jour :

- Renouvellement des syndics
- Présentation Rapport d'exploitation
- Modification du règlement intérieur
- Rapport du président
- Indemnité Président
- Avenant n°1 au contrat d'affermage
- Questions diverses

A l'issue de la réunion un apéritif sera offert afin de prolonger nos échanges

En cas d'empêchement, vous pouvez vous faire représenter, en remettant le pouvoir ci-dessous au sociétaire de votre choix.

P.S. : Merci de noter sur le pouvoir le nom et adresse du Sociétaire.

Pouvoir

Le Sociétaire soussigné, ~~Madame, Monsieur~~, ...RIGAUDI Pierre... donne
 pouvoir à ~~Madame, Monsieur~~ ...BOUTET Stéphan...

De le représenter à l'Assemblée Générale de l'ASA de Bergerac Sud,
 du mardi 31 mars 2026, de prendre part aux délibérations et aux votes.

Fait à ...Bergerac... le ...30-03-26...

Signature précédée de la mention
 « Bon pour pouvoir »

Bon pour pouvoir

VILLARET ROBERT
LES BRANDINES SUD BORNE
129BIS
24100 BERGERAC

Bergerac, le 10 mars 2026

ASSEMBLEE GENERALE

Cher Sociétaire,

La réunion de votre A.S.A. de Bergerac Sud se tiendra :

Aux Ets Pépinières DESMARTIS le mardi 31 mars 2026 à 10 h 00

Ordre du jour :

- Renouvellement des syndics
- Présentation Rapport d'exploitation
- Modification du règlement intérieur
- Rapport du président
- Indemnité Président
- Avenant n°1 au contrat d'affermage
- Questions diverses

A l'issue de la réunion un apéritif sera offert afin de prolonger nos échanges

En cas d'empêchement, vous pouvez vous faire représenter, en remettant le pouvoir ci-dessous au sociétaire de votre choix.

P.S. : Merci de noter sur le pouvoir le nom et adresse du Sociétaire.

Pouvoir

Le Sociétaire soussigné, ~~Madame~~, Monsieur, Villaret Robert donne
pouvoir à Madame, Monsieur CHASSAGNE

De le représenter à l'Assemblée Générale de l'ASA de Bergerac Sud,
du mardi 31 mars 2026, de prendre part aux délibérations et aux votes.

Fait à Bergerac le 25 Mars 26

Signature précédée de la mention
« Bon pour pouvoir »

Bon pour pouvoir
Dillauts

024-292400561-20260331-2026_AP_5-DE
Reçu le 16/09/2026

Saur - S.A.S. au capital de 101.529.000 € RDS Nanterre 339 379 984 – TVA Intracommunautaire : FR 28 339 379 984 – NAF 3600